RAPPORT D'ACTIVITÉ
2024 • 2025

Le commerce de gros

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 / 2025
CONFÉDÉRATION DES GROSSISTES DE FRANCE

ALERTER
INFLUENCER
ACCOMPAGNER
COMMUNIQUER

CGF
Confédération des
Grossistes de France

cgf-grossistes.fr

Le commerce de gros
un acteur essentiel de l'économie

Le commerce de gros, acteur clé de l'économie française, est le premier partenaire des artisans, des cafés, des restaurants, des garages, des cantines scolaires, des pharmacies, etc. et donc de l'activité des territoires et des cœurs de ville. Du fait de son rôle clé entre l'amont et l'aval, le commerce gros est un maillon essentiel dans l'économie.

Les entreprises du commerce de gros sont des acteurs incontournables de la vie des français. Elles sont présentes dans les agglomérations mais également dans les zones rurales afin d'assurer l'approvisionnement quotidien des commerces de détail.

Sélectionner, acheter, entreposer, vendre et livrer des marchandises à des acheteurs et distributeurs professionnels ou à des collectivités, voire à d'autres grossistes, et ce quelles que soient les quantités vendues, telles sont les missions principales du grossiste. « **Apporteur de solutions** » proposant un service complet, il conseille au quotidien ses clients professionnels.

Acteur engagé dans la transition écologique (logistique urbaine durable, verdissement des flottes, décarbonation, etc.), le secteur l'est également en matière de **recrutement et de formation** de ses salariés. Les entreprises du commerce de gros proposent de réelles opportunités de carrière, avec ou sans diplôme, partout sur le territoire.

Un rôle central dans toutes les filières

FOURNISSEURS
Industriels
Producteurs
Agriculteurs

TRANSPORT AMONT
Externalisé

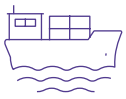

GROSSISTES
- Produits agricoles et alimentaires
- Approvisionnement du bâtiment
- Automobile
- Santé
- Culture
- Autres produits

Fonction commerciale :
sélectionner, acheter, négocier, conseiller, vendre, proposer des services, fidéliser, assurer des débouchés...

Fonction logistique et transport :
réceptionner, contrôler, gérer, stocker, préparer, transporter, livrer, logistique inverse...

TRANSPORT
Aval

Livraison via flotte interne
60 000 PL*
200 000 VUL*

Livraison externalisée via des transporteurs

Achat au comptoir
MIN (Marché d'intérêt national)
et Cash & Carry

*PL : Poids lourds
*VUL : Véhicules utilitaires légers

CLIENTS PROFESSIONNELS

COMMERÇANTS
(commerces de détail, cafés et restaurants, garages, pharmacies, marchés...)

ARTISANS ET CHANTIERS

COLLECTIVITÉS
(restauration scolaire, Ehpad, marchés publics de second œuvre du bâtiment...)

INDUSTRIES

AUTRES
(professionnels de santé, hôtellerie, distribution automatique, salons et événements...)

Un secteur de poids

160 000 entreprises sur l'ensemble du territoire
INSEE

1 million de salariés
INSEE

+ de 900 milliards d'euros de CA par an

63 000 recrutements en 2025
(source BMO/France Travail)

DONT

18 000 GE,ETI et PME
INSEE

employant **870 000** salariés
INSEE

pour un chiffre d'affaires de **840 milliards**
INSEE

Un an après ma prise de fonction à la présidence de la CGF, je suis plus convaincu que jamais de la force de notre action collective. Nos valeurs, notre cohésion et notre rôle structurant dans toutes les filières de l'économie française sont les piliers de notre légitimité.

L'année écoulée a été marquée par une succession de crises qui ont fragilisé les entreprises et accentué les incertitudes politiques, économiques et sociales. Dans ce contexte, la CGF a pleinement joué son rôle de socle, en s'appuyant sur ses deux grandes missions : représenter et défendre le commerce de gros d'une seule voix, et accompagner les 30 fédérations adhérentes et leurs entreprises dans leur développement.

Dès le début de mon mandat, nous avons engagé une dynamique collective avec le Bureau exécutif pour construire une feuille de route 2025-2027, articulée autour de priorités majeures : la fiscalité, la logistique, l'emploi, la transition énergétique. Sur chacun de ces sujets, nous portons des propositions concrètes, avec une approche constructive et réaliste. C'est le cas, par exemple, sur la facturation électronique, où nous proposons des outils pédagogiques, ou encore sur le verdissement des flottes et des entrepôts, pour lequel nous plaidons pour un calendrier adapté aux réalités du terrain. Nous avons également intensifié nos actions pour faire connaître nos métiers, les rendre plus attractifs et favoriser l'inclusion, notamment via notre partenariat avec France Travail.

« Nos valeurs, notre cohésion et notre rôle structurant dans toutes les filières de l'économie française sont les piliers de notre légitimité. »

Pour appuyer nos positions, nous avons lancé un chantier « Data » afin de disposer d'indicateurs économiques et sociaux solides au service du dialogue avec les pouvoirs publics.

Mais les défis restent nombreux. L'accumulation de normes dans des délais trop courts devient un frein majeur à l'activité. Elle menace la compétitivité, l'investissement et la croissance de nos entreprises. Les chiffres du Baromètre d'activité du Commerce de gros sont sans appel : recul de -1,4 % fin 2024 et perspectives similaires début 2025. Les professionnels sont plus nombreux à craindre une baisse d'activité qu'à espérer une reprise.

Face à cela, la CGF reste vigilante et mobilisée. Nous demandons des délais raisonnables pour la mise en œuvre des nouvelles obligations (moratoire sur les REP, verdissement des flottes…) et nous nous opposons à toute fiscalité punitive qui viendrait aggraver la situation du secteur.

Stéphane Antiglio,
président de la CGF

Malgré ce contexte difficile, le commerce de gros continue d'assumer pleinement son rôle citoyen. Notre contribution à la réussite logistique des JOP24 en est une belle illustration. Grâce à l'anticipation et à la coordination, nous avons su garantir les livraisons et établir des liens institutionnels solides, qui perdureront.

Cette reconnaissance se traduit par notre place croissante dans le dialogue avec les pouvoirs publics. La CGF est désormais identifiée comme un interlocuteur incontournable, consultée en amont sur les sujets structurants. Ce lobbying assumé porte ses fruits et doit se poursuivre.

Pour aller plus loin, nous devons renforcer notre visibilité auprès des élus, sur tous les territoires. Cela passe par des visites d'entreprises, comme l'encourage le MEDEF, pour faire découvrir la richesse et la diversité de nos métiers. Cela suppose aussi une forte implication des fédérations afin de montrer la diversité et les enjeux spécifiques de chaque secteur d'activité.

Cette ambition collective nécessite écoute, exigence et capacité à construire des positions communes. C'est parfois complexe, mais toujours passionnant. C'est dans cet esprit de coopération et de réciprocité que je souhaite poursuivre et amplifier notre action.

Le monde change, les défis se multiplient, mais notre combativité et notre unité sont nos meilleurs atouts pour y faire face.

Le Bureau exécutif **de la CGF**

Stéphane Antiglio
Président

Éric Dumont
Vice-président, UNCGFL

Valérie Lachenal
Vice-présidente, FFQ

Philippe Joubeaux
Trésorier, FND

Bruno Aussant
SNDP

Thierry Drecq
UDINAP

Alain Landec
FEDA

Jean-Pascal Montaner
DISTRIPRO

Hervé de Montclos
FENNTISS

Marc Hoeschen
CSRP

Alain Rosaz
FICIME

Pierre Toffoli
NAVSA

Les commissions de la CGF

Commission des Affaires économiques
Président : Jacques-Olivier Boudin, UNCGFL
Rapporteur CGF : Pierre Perroy

Commission Fiscale
Président : Bruno Gibaru, FEDA
Rapporteur CGF : Pierre Perroy

Commission Transport & Logistique
Président : Laurent Mitais, FICIME
Rapporteur CGF : Christian Rose

Commission Inter-CCN
Rapporteur CGF : Marie Vallon

Commission Environnement
Président : Bruno Mantovani, Les Grossistes Alimentaires de France
Rapporteur CGF : Nathalie Fussler

Commission Emploi & Formation
Présidente : Martine Chavaudret, UNCGFL
Rapporteur CGF : Assia Kloul

Commission Communication
Président : Alain Landec, FEDA
Rapporteur CGF : Fanny Pollet

Commission Affaires publiques
Rapporteur CGF : Kristelle Hourques

Les principaux mandats de la CGF

Le commerce de gros dispose d'une cinquantaine de mandats au sein d'instances consultatives ou organismes professionnels sur les thématiques sociales, fiscales, économiques, RSE et développement durable, RH et formation… notamment : MEDEF, FRANCE LOGISTIQUE, CEPC (Commission d'examen des pratiques commerciales), Observatoire des Délais de paiement, Comptes Commerciaux de la Nation, CNC (Conseil national du Commerce), CNA (Conseil national de l'Alimentation), AKTO, Comité technique National de l'assurance maladie, Commission inter-filières des REP (CIFREP), Commission nationale consultative « Commerce »…

RETROUVEZ L'ÉQUIPE SUR : CGF

Entretien avec

Isabelle Bernet-Denin, directrice générale de la CGF

L'année 2024 a été marquée par l'arrivée d'un nouveau président pour la CGF, en la personne de Stéphane Antiglio, comment cela s'est-il passé ?

Qui dit nouveau président, dit nouveau Bureau exécutif. Celui de la CGF a été renouvelé pour moitié et avec des membres issus de secteurs d'activité qui n'avaient, pour certains, jamais siégé dans les instances de la Confédération. Ce nouveau Bureau exécutif s'est réuni lors d'un séminaire stratégique en début d'année afin d'établir une feuille de route et les ambitions de la CGF à 3 ans. Cela illustre bien la volonté profonde d'écoute mutuelle, d'ouverture et de renouvellement qui est portée par Stéphane Antiglio et qui va, je pense, marquer l'ensemble de son mandat.

Quels ont été les temps forts pour la CGF et les fédérations en 2024 ?

C'est une **année Olympique** où la CGF a démontré la capacité d'anticipation des grossistes auprès des pouvoirs publics et des acteurs impliqués. C'est grâce à l'intense collaboration avec tout son écosystème, à la bonne coordination et à la diffusion des outils opérationnels que les professionnels ont pu assurer les livraisons pendant la période des JOP, participant ainsi à leur niveau au formidable succès de cet événement !

Le thème du **transport et de la logistique** est resté central cette année pour la CGF qui s'est fortement mobilisée pour une mise en œuvre pragmatique des ZFE, impliquée sur la feuille de route décarbonation du transport de marchandises, ou encore opposée à la proposition de loi Adam et à l'accélération du verdissement des flottes de véhicules légers.

La stabilité et la lisibilité restent prioritaires en matière économique et fiscale avec une grande vigilance pour la pérennisation du régime grossiste acquis en 2023, une attention accrue sur les dossiers TASCOM et les délais de paiement, et une mobilisation afin d'anticiper au mieux la facturation électronique.

Sur **le terrain environnemental et RSE,** nous avons réaffirmé aux pouvoirs publics la nécessité de simplification et de pragmatisme dans les obligations environnementales qui s'appliquent aux entreprises. Au sein de la CGF, le département Environnement créé il y a un an, accompagne les fédérations et leurs entreprises sur des sujets variés et toujours plus nombreux (REP, réemploi, déchets, CSRD, déforestation…).

Quelle place faites-vous aux actions d'influence dans l'agenda de la Confédération ?

Les actions d'influence sont centrales ; c'est en expliquant nos spécificités, notre poids et notre place dans l'économie, au plus près des territoires que nous sommes plus et mieux entendus par les responsables publics. C'est un travail d'information et de pédagogie indispensable que nous conduisons de longue date et grâce auquel nous bénéficions d'un réseau de qualité.

Cette année nous avons encore **intensifié nos actions de lobbying sur l'ensemble du territoire** en poursuivant le « ***Tour de France des grossistes*** » qui nous a conduit, avec des élus, dans tout l'hexagone. Nos entreprises sont présentes partout en France, animent les territoires, créent de l'emploi et du lien. Ce maillage est une force !

Depuis janvier 2024, **des petits-déjeuners parlementaires** sur des thèmes d'actualité (les relations commerciales, le verdissement des flottes…) se tiennent en petit comité et permettent des échanges francs et directs entre professionnels et parlementaires. Enfin, la « ***Newsletter parlementaire*** », créée en 2024 offre aux parlementaires, tous les mois, un 360° des thématiques clés du secteur et des positions de la profession.

Qu'en est-il des enjeux sociaux, d'attractivité et de fidélisation du secteur ?

2024 a été une année importante en termes de représentativité sur le plan social pour la CGF ! Le dialogue entre partenaires sociaux s'est poursuivi de manière constructive et dynamique avec la signature de plusieurs accords sur les salaires, la prévoyance ou encore la formation professionnelle. Ces éléments participent à l'**attractivité de nos métiers** et nous pouvons nous réjouir de la **mise en œuvre opérationnelle de la convention nationale cadre signée avec France Travail l'année dernière,** destinée à faciliter les recrutements de nos entreprises grossistes.

Enfin, je voudrais conclure notre échange en soulignant une fois encore **le rôle central des 30 fédérations adhérentes** dans ce dispositif : la CGF est à leur service et c'est bien le sens de notre action quotidienne de Confédération que d'anticiper, accompagner et traiter de manière transversale les sujets d'intérêt, de risque, de développement d'une profession grossiste qui par nature, exerce son activité dans une grande diversité de secteurs, mais partage des problématiques communes.

Je veux donc remercier ici l'ensemble de nos adhérents pour leur confiance, leur engagement et leur implication dans nos travaux, les présidents de commissions et bien sûr toute l'équipe de la CGF très engagée au quotidien, pour le travail réalisé cette année.

Les temps forts 2024•2025

L'ANNÉE ÉCOULÉE (JUIN 2024-MAI 2025) A ÉTÉ MARQUÉE PAR PLUSIEURS ÉVÉNEMENTS POUR LA CGF ET LE COMMERCE DE GROS. RETOUR SUR LES PRINCIPAUX TEMPS FORTS.

20 Juin 2024

Assemblée générale de la CGF et nouvelle présidence

26 JUILLET 2024

Ouverture des JOP2024

La CGF fortement impliquée en amont, pendant, et après l'événement

27 et 28 Aout 2024

Rencontre des Entrepreneurs de France (REF) du MEDEF

24 Septembre 2024

Petit-déjeuner Presse CGF

26 Septembre 2024

Visite de deux entreprises grossistes par la Délégation sénatoriale des entreprises

1er Octobre 2024

Séminaire social de la CGF (CCN 3044)

20-25 février 2025

Salon International de l'Agriculture

24 Mars 2025

Échange avec Véronique Louwagie, ministre déléguée chargée du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes entreprises et de l'Économie sociale et solidaire

15 JANVIER 2025

Cérémonie des vœux de la CGF

1er au 3 Avril 2025

Ouverture du Salon International du Transport et de la Logistique

5 au 8 Décembre 2024

Le commerce de gros présent au Mondial des métiers de Lyon

16 Avril 2025

Séminaire des DG de fédérations sur la communication

6 Mai 2025

Visite de l'entreprise Logisteo (groupe Autodistribution) en Seine-et-Marne avec le sénateur Guislain Cambier

Alerter

DANS UN CONTEXTE INSTABLE, LA CGF INTERVIENT AUPRÈS DES DÉCIDEURS POUR LES ALERTER SUR L'IMPACT POTENTIEL DE CERTAINES DÉCISIONS LÉGISLATIVES, ADMINISTRATIVES, POLITIQUES OU FISCALES QUI PÈSENT OU PÈSERAIENT SUR LES ACTIVITÉS DES ENTREPRISES DU COMMERCE DE GROS. PROTÉGER L'ÉQUILIBRE FRAGILE ET VERTUEUX DU SECTEUR EST CLÉ POUR SON AVENIR.

TRANSPORT - ZFE

FAIBLES ÉMISSIONS, GRANDES INQUIÉTUDES

Pensées comme un levier pour lutter contre la pollution atmosphérique, les ZFE-m ont créé de vives inquiétudes des collectivités territoriales et des usagers, particuliers et professionnels, dont les mobilités quotidiennes sont affectées par ce dispositif. La CGF s'est exprimée au sein des diverses commissions et groupes de travail parlementaires afin de faire valoir la position des grossistes. C'est notamment grâce à cette mobilisation constante et avec un discours appelant au réalisme que la pression liée aux ZFE est désormais retombée, l'Assemblée nationale approuvant la suppression des ZFE le 28 mai dernier.

ENVIRONNEMENT - Ombrières photovoltaïques

Victoire de la CGF **au Sénat**

La loi DDADUE * a exempté de l'obligation d'équipement en ombrières photovoltaiques les voies de circulation des sites logistiques empruntés par les poids lourds de plus de 7,5 tonnes. C'est notamment grâce à la persévérance de la CGF que cette mesure de bon sens a été obtenue.

**Loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne*

ÉCONOMIE - Négociations Commerciales

L'ÉTERNEL COMBAT ?

Sanctuarisé il y a deux ans dans la Loi dite « Descrozaille », le régime spécifique encadrant les relations commerciales avec les grossistes et sa stabilité, est fructueux ; les négociations commerciales 2025 se sont passées sous de très bons auspices.

Fort de constat, la CGF souhaite maintenir en l'état les articles du code de commerce applicables aux grossistes. Vigilance et pédagogie sont donc de mise auprès d'un vaste écosystème : en 2024 et 2025 de nombreux rendez-vous ministériels et parlementaires ont permis d'expliquer et de mettre en exergue les bienfaits du régime grossiste dans le code de commerce et l'impérieuse nécessité de ne pas y toucher.

TRANSPORT - Chargement / Déchargement

Un rapport à charge

Le projet visant à interdire à nos 50 000 chauffeurs-livreurs de participer au chargement et déchargement des marchandises qu'ils livrent au quotidien aux clients, est toujours sur le bureau du ministre. Comme en 2023, la CGF réaffirme son opposition et conteste l'objectivité et la neutralité des conclusions du rapporteur et appelle à ce que cette thématique demeure dans le champ contractuel.

FISCALITÉ - Taxes et imposition

LA CGF TIRE LE SIGNAL D'ALARME ET SE BAT SUR TOUS LES FRONTS

La fébrilité qui a accompagné l'élaboration houleuse du projet de loi de Finances 2025 a généré une cohorte de propositions et de décisions préjudiciables au commerce de gros et au-delà à l'économie française. La CGF s'est mobilisée sur tous ces dossiers pour alerter sur les risques réels et immédiats de telles décisions. Quelques exemples :

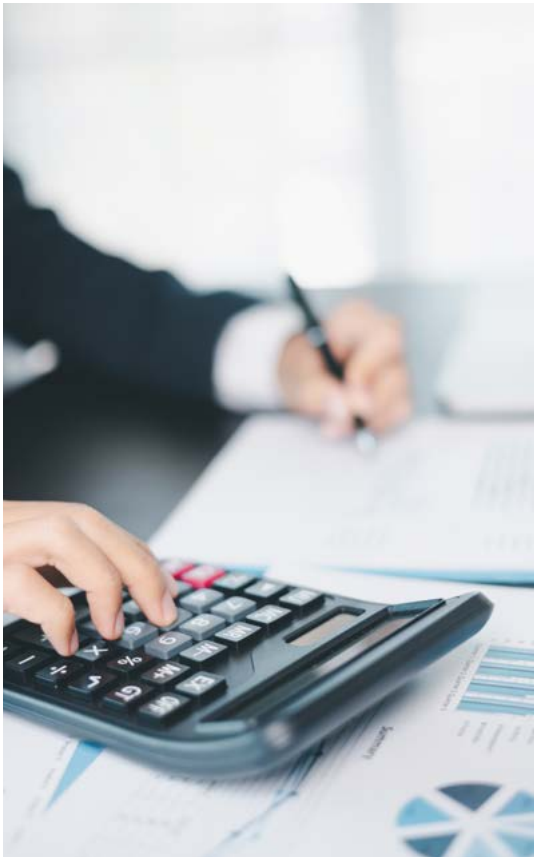

« Cette cohorte de nouvelles taxes et de rabotage des avantages existants constituent un véritable détricotage de la politique de l'offre qui avait permis ces dernières années aux entreprises de retrouver un peu de marge de manœuvre. Assommer le secteur privé c'est prendre le risque d'un coup d'arrêt mis aux recrutements, aux investissements et à la croissance. »

Stéphane Antiglio, président de la CGF

- **LOGISTIQUE : TASCOM OU COMMENT METTRE TOUT LE SECTEUR EN DANGER**

L'extension de la TASCOM aux entrepôts de plus de 10 000m² prévue dans deux amendements du projet de loi de finances 2025, venait porter un coup terrible à la filière logistique en visant indistinctement les entrepôts, y compris ceux des grossistes. La CGF a alerté sur les risques y afférents : la fermeture et la délocalisation de nombreuses plateformes logistiques, la pénalisation de tous les secteurs économiques servis par la logistique, la répercussion des taxes sur le consommateur.

- **APPRENTISSAGE : DES AIDES INDISPENSABLES EN DANGER**

Avec une coupe estimée à 1,2 milliard d'euros les menaces de rabotage sur les aides à l'apprentissage portent atteinte à un système vertueux pour les entreprises en manque de ressources humaines, et bénéfique pour les apprentis qui se forment sur le terrain et favorise leur insertion.

- **BAISSE DES ALLÈGEMENTS DE CHARGES SOCIALES**

Elles risquent de faire flamber le coût du travail et de restreindre les embauches. Les allègements de cotisations décidés ces dernières années ne constituent nullement des cadeaux fiscaux, mais bien des mesures essentielles de soutien de la compétivité des entreprises, de l'emploi, ayant facilité la baisse significative du chômage.

- **HAUSSE DU VERSEMENT MOBILITÉ**

L'augmentation du versement mobilité demandé aux entreprises de plus de 11 salariés pour le financement des transports en commun, pourrait aller de 500 millions à 1 milliard d'euros supplémentaires !

- **NOUVELLE TAXE VERDISSEMENT DES FLOTTES**

Les projets de nouvelle taxe appliquée aux entreprises privées disposant d'un parc automobile de plus de 100 véhicules, à qui l'État demande des objectifs inatteignables de verdissement des flottes dans le calendrier imparti, alors même que des perspectives ciblées et concrètes existent pourtant en la matière, alertent la CGF.

Contributions ciblées

La CGF en mode "Action-Réaction"

Face à l'intensification des mesures, missions Flash ou projets de lois à fort impact sur le commerce de gros, la CGF produit de manière transversale et concertée avec ses commissions, un nombre croissant de contributions ciblées (rapports, notes, amendements, …) sur l'ensemble des sujets clés, transport, social, environnement, fiscalité, etc. Son pouvoir d'influence et la qualité des relations établies au niveau institutionnel facilitent ce travail collectif et réactif de la CGF.

Influencer

PLUS CONNUS, MIEUX COMPRIS : L'ACTIVITÉ INSTITUTIONNELLE DE L'ANNÉE ÉCOULÉE APPORTE AUX GROSSISTES UNE VISIBILITÉ ACCRUE ET UNE ÉCOUTE À LA HAUTEUR DE LEUR RÔLE ESSENTIEL DANS L'ÉCONOMIE LOCALE ET NATIONALE. C'EST LE RÉSULTAT D'UN TRAVAIL COLLABORATIF INTENSE, CONSTANT ET DURABLE DE LA CGF, DES FÉDÉRATIONS ET DES ENTREPRISES, AUPRÈS DES DÉCIDEURS INSTITUTIONNELS ET POLITIQUES.

Défendre et proposer

Le lobbying des grossistes porte ses fruits

Dans un contexte politique national inédit, l'année écoulée a été une année de très forte vigilance et de mobilisation institutionnelle intense pour la CGF. La Confédération s'est pleinement impliquée pour **défendre les intérêts** des entreprises du commerce de gros auprès des pouvoirs publics, du gouvernement, du Parlement et des administrations centrales, notamment via de nombreuses rencontres à l'Assemblée nationale et au Sénat, ainsi qu'avec les cabinets ministériels.

Le **lobbying défensif** permet de mettre en lumière assez tôt les conséquences économiques, humaines ou opérationnelles que des textes législatifs et réglementaires en cours de réflexion pourraient avoir sur les activités des grossistes et donc sur l'ensemble de la chaîne de valeur du commerce.

Le lobbying offensif, notamment via des visites d'entreprises du commerce de gros avec des élus en régions, petits-déjeuners parlementaires, newsletters parlementaires..., porte ses fruits. Grâce à un faisceau d'actions de terrain pensées et bien dosées, le commerce de gros est aujourd'hui un secteur plus visible et qui compte pour les décideurs politiques. En lien avec les fédérations et leurs adhérents, la CGF a ainsi participé aux réflexions, lancées par le gouvernement et le Parlement en produisant un certain nombre de contributions : principes de simplification, simplification des REP, évaluation de la loi AGEC, décarbonation des flottes de véhicules, mise en place de la ZTL à Paris...

Rien n'est jamais acquis et la CGF s'applique à maintenir dans le temps des relations de travail et de confiance avec les décideurs clés.

Transport et logistique

Financer les mobilités est (là aussi) une priorité

La CGF œuvrait depuis quelques mois pour faire des certificats d'économie d'énergie, une source de financement direct des investissements des véhicules électriques des entreprises...
La création en décembre 2024 des fiches CEE [1] VL, VUL et PL [2] électriques répond à cette demande. La CGF a également obtenu gain de cause sur l'évolution du dispositif de suramortissement fiscal des PL électriques qui est passé sous le régime du règlement général d'exemption par catégorie (RGEC).

---

[1] *Certificats d'économie d'énergie*
[2] *Véhicules légers, véhicules utilitaires légers, poids-lourds*

Tour de france des grossistes

La grande boucle continue !

Cette année, la formule qui marche s'est poursuivie : Le Tour de France des grossistes, à la rencontre des parlementaires dans leur territoire. L'objectif est de leur faire découvrir le commerce de gros dans leur région et de les sensibiliser aux enjeux du secteur. Pyrénées-Atlantiques, Essonne, Yonne… de nombreuses visites d'entreprises ont été organisées cette année avec des parlementaires, toujours plus intéressés par ce secteur qui pèse dans l'économie locale et nationale, ce qui est fondamental car ils sont amenés à légiférer ou à contrôler l'action du gouvernement en la matière.

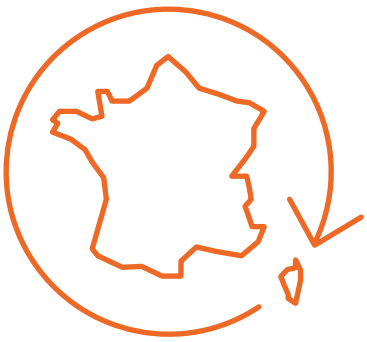

FOCUS

Quand ténacité rime avec efficacité

… en quelques exemples

PLF 2025

CGF : Demander le rejet d'un amendement créant une taxe sur le verdissement des flottes.

›› La rédaction du texte tient compte des arguments de la CGF sur la durée d'exploitation des véhicules et sur l'offre de VUL

Travaux préparatoires au texte EGAlim 4

CGF : Demander la stabilité des règles applicables aux négociations commerciales avec les grossistes et la sanctuarisation de la matière première agricole

›› La CGF a obtenu l'assurance que le régime grossiste et la dérogation des grossistes alimentaires relative au prix de la matière première agricole (MPA) ne seraient pas impactés par un EGAlim 4.

Décarbonation des flottes

CGF : Flécher davantage les crédits CEE* vers la décarbonation du transport de marchandises

›› La création des fiches CEE répond à la demande de la CGF.

** Certificats d'économie d'énergie*

ZFE

CGF : Demander la prise d'un décret pour repousser l'interdiction des véhicules Crit'air 2 à 2030

›› Les décisions prises par les agglomérations vont dans ce sens.

REP Emballages

CGF : Demander l'adoption d'une définition unique de la notion de « producteurs » dans toutes les REP emballages

›› Cette demande est satisfaite par le règlement européen sur les emballages et les déchets d'emballage.

Décarbonation des entrepôts

CGF : Demander l'exclusion des voies et cheminements de circulation empruntés par les poids lourds sur les sites logistiques de l'obligation de couverture en ombrières photovoltaïques

›› La CGF l'a obtenue dans la loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne.

52
fiches HATVP
complétées et transmises par la CGF à l'instance dédiée pour l'année 2024, signe d'une montée en puissance de l'activité d'influence de la Confédération.

Anticiper

L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES DU COMMERCE DE GROS, PRÉSENTES DANS UNE GRANDE DIVERSITÉ DE SECTEURS DE L'ÉCONOMIE, EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE IMPACTÉE PAR DES CHANGEMENTS RÉGLEMENTAIRES OU LÉGISLATIFS NOMBREUX. DANS UN ENVIRONNEMENT TOUJOURS PLUS COMPLEXE, LA CGF SE MOBILISE POUR ANTICIPER ET INTERVENIR AUPRÈS DES DÉCIDEURS.

Loi de finances

Hausse des dépenses publiques et des charges sur les entreprises… l'inquiétude progresse

Après de nombreuses et tumultueuses discussions parlementaires, la loi de finances pour 2025 a été adoptée, dotant enfin la France d'un budget.

La CGF s'est fortement mobilisée durant les débats, multipliant les argumentaires et les interventions formelles et informelles auprès des décideurs publics et obtenant entre autres :

- la mise sous le régime du règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) ;
- le dispositif d'amortissement pour les véhicules électriques (supprimant tout plafonnement) ;
- la suppression de l'augmentation du versement Mobilité, et de l'application de la TASCOM aux entreprises du commerce de gros.

Mais ce budget acte des dépenses publiques en hausse et des prélèvements accrus sur les entreprises, avec par exemple le report de la suppression de la CVAE, la création d'un versement mobilité régional, la taxe sur les rachats d'actions et la création de la taxe sur les flottes d'entreprise de plus de 100 véhicules légers…

Cet alourdissement s'inscrit dans un contexte géopolitique tendu et des perspectives économiques moroses et impacte directement le secteur du commerce de gros : selon le dernier baromètre économique de la CGF, l'activité du commerce de gros est en repli global de -1,5 % au 1er trimestre 2025, avec des disparités selon les secteurs économiques (notamment le secteur du bâtiment à -4,5 %, et les produits manufacturés à -1,5 % en comparaison du 1er trimestre 2024).

ENVIRONNEMENT - FILIÈRES REP

EST-CE SI COMPLIQUÉ DE FAIRE SIMPLE ?

En raison de leur présence dans l'ensemble des filières de l'économie et de la grande diversité des produits qu'elles commercialisent, les 160 000 entreprises du commerce de gros sont concernées par de nombreuses filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur). Ce sujet a pris de l'importance cette année, notamment avec la mission interministérielle d'inspection des filières menée par Bercy et Roquelaure (début 2024) et les missions d'évaluation de l'Assemblée nationale et du Sénat. Avec près d'une vingtaine de REP déjà créées, les grossistes, accompagnés par la CGF, ont fait le point sur les conséquences de ce dispositif sur leurs activités. Le constat est sans appel : quelle complexité !
C'est ce message que la CGF porte auprès des pouvoirs publics, mais également à l'occasion de la réflexion globale sur la simplification de la vie des entreprises menée par le gouvernement, afin que les impacts futurs soient mieux anticipés et limités.

FOCUS REP

EMBALLAGES PROFESSIONNELS (EIC)

Cette REP qui va concerner toutes les entreprises du commerce de gros, aura des impacts organisationnels, stratégiques et financiers. Les grossistes vont devoir identifier les emballages soumis à la REP, les cas dans lesquels ils seront producteurs, mettre à jour les outils informatiques, y intégrer chaque référence en vue de la déclaration annuelle auprès de l'éco-organisme et former les équipes (juridique, comptable, logistique, achats).
D'un point de vue financier, ils vont devoir mobiliser un budget pour le paiement des éco-contributions et intégrer ces dernières dans leurs négociations commerciales amont et aval.
Un sujet d'ampleur et anxiogène pour les professionnels, et sur lequel la CGF est totalement mobilisée.

TRANSPORT -
Verdissement des flottes de véhicules légers

Cacophonie et fébrilité !

Le renforcement de la trajectoire de verdissement des flottes de véhicules légers (<3,5 t) des entreprises a été, cette année, au centre de l'actualité gouvernementale et parlementaire.
De la proposition de loi Adam finalement abandonnée en raison de la mobilisation de tout l'écosystème, suivie de la mission des députés Leseul et Fiévet à l'Assemblée nationale, jusqu'à un amendement du gouvernement créant dans la loi de finances 2025 une taxe sur le verdissement des flottes de plus de 100 véhicules…
Quelle cacophonie, génératrice d'inquiétude, d'incertitude et d'opacité dans un contexte général déjà très compliqué pour les entreprises grossistes.
À chaque rebondissement, la CGF monte au créneau et présente les contraintes opérationnelles, techniques et financières auxquelles sont confrontées les entreprises. La CGF entend bien conserver ce cap dans les discussions sur la proposition de loi qui pourrait être examinée et anticipe la complexité d'une éventuelle proposition de l'Europe… fatalement transposée en droit français.

Jeux olympiques et paralympiques de Paris

L'anticipation en actions

Grâce à leur mobilisation très en amont, les grossistes ont contribué au succès des Jeux olympiques et paralympiques 2024. Un engagement citoyen rendu possible par la concertation entre professionnels et pouvoirs publics et par la mise en place d'outils logistiques innovants. Si les retombées économiques sont limitées, les « bonnes pratiques », les méthodes et la qualité des relations institutionnelles sont appelées à perdurer.

La CGF a été acteur pionnier de la construction du dispositif aidant les entreprises à s'adapter aux contraintes liées aux Jeux olympiques par l'actualisation régulière d'un guide pratique et grâce à des outils déployés dans le cadre du programme InTerLUD+ (carte interactive, calculateur d'itinéraire, disque numérique, plateforme de laissez-passer numériques…). Les grossistes ont ainsi pu jouer leur rôle d'acteurs essentiels de la réussite des Jeux. La CGF a été force de proposition auprès des services de l'État, contribuant ainsi à la poursuite de l'activité économique tout en répondant aux indispensables impératifs de sécurité.

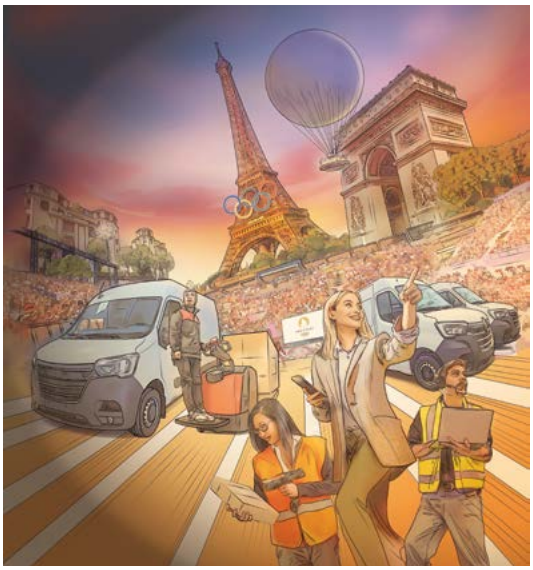

ENVIRONNEMENT -
Déforestation

UN REPORT ATTENDU

Le règlement de lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts de la Commission Européenne dont l'entrée en vigueur était prévue fin 2024, impose aux entreprises la mise en place d'une traçabilité ultra-complexe au regard d'un risque jugé somme toute limité…
À la date prévue de mise en place, ni la plateforme de déclaration, ni la liste des pays à risque n'étaient publiés. Il y a urgence à reporter ! La CGF reste particulièrement vigilante car le sujet concerne de très nombreuses entreprises grossistes.

ÉCONOMIE - Marchés publics

Évolution programmée

Pour accompagner de manière très opérationnelle les titulaires de marchés et les acheteurs publics, l'Observatoire économique de la Commande publique (OECP) a lancé un groupe de travail sur la normalisation des bordereaux de prix unitaire (BPU), coprésidé par la DAJ et la CGF.

Des réunions avec des acheteurs publics et des entreprises répondant à des appels d'offres ont été organisées afin de définir le bon format, les bonnes informations devant y figurer, les explications nécessaires pour accompagner au mieux les plus petits acheteurs publics dans l'utilisation du BPU. Les échanges sont riches, le consensus est le principe, avec comme objectif d'obtenir un résultat au plus près des besoins du terrain en adoptant le BPU normalisé.

Se concerter & Évaluer

AU PLUS PRÈS DE SON ÉCOSYSTÈME, LA CGF S'APPLIQUE À DÉVELOPPER UNE ÉCOUTE ACTIVE ET UNE DÉMARCHE CONSTRUCTIVE AVEC LES ACTEURS CLÉS DE SON ENVIRONNEMENT SUR DE GRANDS DOSSIERS STRUCTURANTS, ET EN ÉVALUANT LES EFFETS DES GRANDES RÈGLEMENTATIONS.

ENVIRONNEMENT - LOI AGEC

Un bilan positif, une simplification indispensable

La loi AGEC a bouleversé le monde de l'environnement dans plusieurs domaines : l'information des consommateurs, la fabrication et la distribution des produits ou encore le dispositif des filières à Responsabilité Élargie du Producteur dites « REP ». Dans la perspective des missions parlementaires d'évaluation, auxquelles la CGF a participé, la nouvelle commission environnement CGF a fait un bilan des impacts de la Loi AGEC sur les entreprises du commerce de gros, dès sa première réunion en février 2025.

5 ans après sa mise en application, la CGF et les fédérations dressent un bilan positif de la loi dans ses grands principes, mais un constat de complexité dans sa mise en œuvre souligne le besoin d'une simplification à deux niveaux : la gouvernance pour rassurer et mobiliser plus encore les entreprises du secteur, et l'application pour une mise en œuvre plus souple au quotidien. L'instauration efficace de la Loi AGEC passera par la prise en compte d'adaptations dictées par le bon sens du terrain et l'expérience opérationnelle des grossistes.

TRANSPORT - CTLUD

Une concertation agile et constructive

Le « Comité technique de liaison des acteurs économiques de la logistique urbaine » officiellement créé en juin 2023 à la demande du ministre en charge de l'époque, Clément Beaune, réunit les représentants de 30 fédérations professionnelles et interprofessionnelles, de la DGITM, de la DGEC, du Comité technique de liaison des collectivités et de l'ADEME. Sa création répondait à un besoin clair de structurer et coordonner la voix des acteurs privés qui font vivre au quotidien les villes et préservent ainsi la vitalité économique des agglomérations. La CGF, cheville ouvrière de la création de cet espace de concertation et d'échanges, maintient sa forte implication dans les groupes de travail : la multimodalité, l'avitaillement en énergies et les incitations économiques et opérationnelles.

TRANSPORT - INTERLUD +

LE PROGRAMME S'INSTALLE DANS LES TERRITOIRES

- 64 collectivités engagées : soit plus que l'objectif fixé au commencement du programme en 2023 ;
- 128 actions opérationnelles engagées ou terminées ;
- 3 000 professionnels et leurs représentants accompagnés ;
- 450 acteurs réunis à l'occasion de la Rencontre Nationale du Programme InTerLUD+ en décembre 2024 ;
- Succès des outils de la plateforme JOPTIMIZ durant les JOP2024 ;
- Lancement de RoulerOvert, le portail numérique gratuit qui répertorie toutes les aides nationales et territoriales pour financer des véhicules propres.

Flashez-moi :

ENVIRONNEMENT - Programme EVE

CLAP DE FIN POUR OBJECTIF CO_2

Ce programme créé en 2018 et promu par la CGF auprès de toute la profession des grossistes arrive à son terme en décembre 2025. Avec 140 grossistes engagés depuis 2018 à réduire les émissions de gaz à effet de serre de leurs activités de transport de marchandises, soit 70 000 poids lourds et 5 000 véhicules utilitaires légers, ce programme a permis une sensibilisation globale de la profession qui va se poursuivre sur la durée.

Accompagner, Négocier & Conseiller

AU PLUS PRÈS DES ADHÉRENTS, LA CGF EST À LEUR SERVICE ET LES CONSEILLE AU QUOTIDIEN GRÂCE À DES OUTILS DÉDIÉS ET EST À LEUR ÉCOUTE VIA LE SVP. LA CGF S'ATTACHE ÉGALEMENT À DÉVELOPPER UN DIALOGUE CONSTANT ET CONSTRUCTIF AVEC LES DIFFÉRENTS PARTENAIRES SOCIAUX, DANS UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE COMPLEXE.

SVP

PLUS DE 1 000 CONSULTATIONS EN UN AN !

Tous départements confondus (avec une prédominance pour les questions sociales) les consultations ont principalement porté sur :

- les minima conventionnels, la durée du travail, les ruptures de contrat, les classifications ou les élections professionnelles ;
- les filières REP, le décret tertiaire, le règlement européen déforestation, la CSRD ;
- les délais de paiement et de règlement, les contrats commerciaux et les CGV...

Outils d'information

Du sur-mesure pour les Fédérations

La CGF accompagne chaque jour les fédérations et leurs adhérents dans le décryptage et l'analyse de nouveaux textes et dispositions, nombreux et complexes, mais aussi dans la mise en pratique de leurs obligations.
La Confédération déploie ainsi de nouveaux outils pratiques, toujours plus adaptés aux attentes des entreprises : Foire Aux Questions, guides pratiques thématiques, modèles de documents sociaux (contrats de travail, courriers disciplinaires et de licenciement etc.). Cette année des webinaires thématiques animés par des experts permettent de faire le point et d'interagir en une heure sur un thème d'actualité.

SEMINAIRE SOCIAL

Partage d'expériences **et vision d'avenir**

Le 1er octobre 2024 la CGF a réuni, lors du Séminaire social annuel des entreprises de la branche des Commerces de Gros, une cinquantaine de professionnels des ressources humaines et dirigeants d'entreprises qui ont échangé sur leurs pratiques et leurs politiques sociales. Au programme des ateliers : les relations sociales et les conditions de travail, la santé au travail, les actions de prévention des risques professionnels, l'accompagnement des salariés en situation de handicap, les compétences et les parcours professionnels... La session de restitution finale a permis de dégager des pistes d'action concrètes pour les entreprises et d'identifier des besoins nouveaux, clôturant ainsi une journée riche et inspirante. Un rendez-vous qui s'installe avec un 4ème séminaire d'ores et déjà programmé le 9 octobre 2025.

FISCAL - Facturation électronique

1er septembre 2026 : **à vos marques, prêts ?** Facturez !

Depuis plus de 4 ans, le projet de réforme de la facturation électronique obligatoire entre entreprises mobilise la CGF, qui participe activement aux travaux de la mission facturation de Bercy malgré les nombreux soubresauts de ce dossier stratégique... Après les dernières péripéties liées à la disparition de la possibilité de réaliser la facturation électronique gratuite sur le portail public, l'échéance est désormais confirmée au 1er septembre 2026 et il faut s'y préparer. Pour ce faire, la CGF œuvre auprès de la mission facturation pour la réalisation d'une information synthétique et simple afin d'informer et accompagner les entreprises et en particulier les TPE-PME dans leur transformation. L'objectif étant de communiquer largement et de manière cohérente avec les autres organisations professionnelles sur la réforme et déployer dès maintenant un plan d'information et d'actions prioritaires 2025/26, une boîte à outils, des webinaires, etc., à destination des fédérations adhérentes pour réussir cet indispensable passage.

Attirer & Former les talents

AVEC 1 MILLION DE SALARIÉS, ET PLUS DE 63 000 PROJETS DE RECRUTEMENT[1], LE COMMERCE DE GROS EST UN ACTEUR MAJEUR DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE. POURTANT, IL RESTE LARGEMENT MÉCONNU DU GRAND PUBLIC. FACE À CE DÉFICIT DE NOTORIÉTÉ, LA CGF S'ENGAGE ACTIVEMENT : ATTIRER DES TALENTS, PROMOUVOIR LES MÉTIERS, RENFORCER LES COMPÉTENCES ET S'ADAPTER AUX GRANDES MUTATIONS SOCIÉTALES… CES ACTIONS CONCRÈTES SONT AU CŒUR DES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DES GROSSISTES POUR ASSURER LEUR ÉVOLUTION ET LEUR DÉVELOPPEMENT.

Partenariat

La convention **France Travail en actions**

La Convention cadre nationale qui lie France Travail, la CGF et les fédérations adhérentes, signée en mai 2024, se déploie.

Les premières actions du partenariat ont débuté en juin 2024, avec :

- des webinaires de présentation du commerce de gros et des besoins en recrutement des entreprises aux conseillers et référents France Travail des différentes régions ;
- des webinaires de présentation de l'offre de service de France Travail aux entreprises du commerce de gros ;
- une présentation, en Conseil des fédérations de la CGF, des objectifs du partenariat, de l'importance d'une connaissance réciproque et des méthodes innovantes proposées pour faciliter les recrutements.

À venir : Participation des entreprises du commerce de gros à la semaine transport & logistique prévue du 16 au 20 juin 2025 et la visite du Marché de gros de Lyon Corbas avec les demandeurs d'emploi et conseillers France travail le 3 septembre 2025.

France Travail

Guide

Attractivité des métiers : des outils opérationnels pour les entreprises

Face aux défis démographiques et à la concurrence des secteurs autour des jeunes actifs d'ici 2030, l'attractivité de nos métiers est plus que jamais une priorité. Pour y répondre, la CGF s'engage activement sur deux fronts : l'amélioration de la **connaissance sectorielle** et le renforcement des **compétences des entreprises,** notamment les plus petites, en matière de recrutement et de fidélisation des talents.

Cette année, la CGF a déployé un ensemble d'outils et d'initiatives ciblées. Parmi celles-ci :

- **Le Guide des bonnes pratiques "Attractivité"** a été largement diffusé auprès de ses adhérents. Il présente des actions concrètes issues de l'expérience des entreprises, pour attirer, recruter et fidéliser les collaborateurs.
- **Une check-list** recrutement permettant de faire le point sur ses pratiques de recrutement et optimisez les différentes étapes.
- **Un guide de bonnes pratiques** d'accueil des collaborateurs et apprenants.

Des outils à retrouver sur le site de la CGF, dans la partie réservée aux adhérents.

Étude prospective

SÉCURISER LES EMPLOIS ET PRÉPARER LES COMPÉTENCES DE DEMAIN

La branche des commerces de gros (CCN 3044) a lancé en 2024 une **étude prospective sur l'évolution des métiers**. Celle-ci permettra de doter ses entreprises des outils nécessaires pour **anticiper les impacts des mutations économiques, technologiques et sociétales** sur la dynamique de l'emploi. L'objectif : identifier les métiers émergents, ceux en transformation ou fragilisés, afin de mieux préparer les compétences requises pour l'avenir.

Les résultats de cette étude seront également cruciaux pour **alimenter les négociations en vue de réviser les emplois repères** de la classification de branche, assurant ainsi qu'elle reste pertinente face aux réalités du marché du travail.

ÉVÉNEMENTIEL/SALONS

Formation professionnelle au contact des jeunes

La CGF et les fédérations adhérentes, avec le concours de l'OPCO AKTO, participent chaque année à plusieurs salons majeurs pour faire découvrir les métiers du secteur aux jeunes en cours d'orientation ou en recherche d'emploi. « L'aventure des métiers », en novembre à Paris dédié à l'orientation, « Paris pour l'emploi » en novembre, qui réunit 20 000 candidats en recherche d'un emploi, d'une alternance ou d'une mobilité professionnelle ou encore « Le Mondial des métiers de Lyon » en décembre, qui présente 700 métiers à 80 000 visiteurs. Des rendez-vous incontournables pour un contact direct avec un public de potentiels « futurs candidats ».

Flashez-moi pour découvrir la page :

Enquête Besoins en Main-d'Œuvre 2025 - France Travail

Moins de recrutements au programme…

Dans un climat économique international et national incertain, l'enquête Besoins en Main-d'Œuvre 2025 publiée par France Travail révèle que **les intentions de recrutement sont en baisse dans tous les secteurs (-12,5% par rapport à 2024). C'est le plus bas niveau enregistré depuis 2019. Pour le commerce de gros**, 63 670 projets de recrutement sont prévus dont 47,6 % jugés difficiles contre 75 110 en 2024 et 55% jugés difficiles.

CQP

Bénéfices et mode d'emploi pour les professionnels

La branche des commerces de gros (CCN 3044) a été pionnière pour dynamiser les compétences des collaborateurs grâce aux 5 000 Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) réalisés. Aujourd'hui, avec 6 CQP dans le domaine de la vente, du management commercial et de logistique, la branche des commerces de gros donne la possibilité aux grossistes de faciliter l'intégration, la formation et la fidélisation de leurs collaborateurs.

Pour permettre aux entreprises d'appréhender les enjeux et les bénéfices des CQP, maîtriser les étapes clés de leur mise en place et connaître les dispositifs de financement, la CGF a construit :

- des **webinaires** « CQP : Clés pour booster les compétences de vos collaborateurs »
- un **flyer** CQP à télécharger sur le site de la CGF

Flashez-moi :

EDEC RETN

UNE BOÎTE À OUTILS SUR-MESURE

Grâce à l'EDEC[2] RETN[3] les entreprises de la distribution professionnelle du second œuvre du bâtiment et de l'industrie, disposent depuis cette année d'outils pratiques et opérationnels :

- pour mettre en place ou développer une stratégie RSE pragmatique ;
- 3 modules de formation pour renforcer les compétences des salariés dans le domaine de la rénovation énergétique des bâtiments ;
- 2 vidéos immersives valorisant les métiers de la distribution de produits de bâtiment et des métiers de la distribution de produits électriques, sanitaires, et génie climatique.

Rapport de branche CCN 3044

93,5%
des salariés
de la branche sont en CDI

95%
des salariés
travaillent à temps plein

Ancienneté moyenne :
8 ans

65 172
salariés formés
(Pro-A, PDC, Actions collectives, FNE) dans les entreprises des commerces de gros

1 068
recrutements en contrat de professionnalisation
dont 37% visent un CQP de la branche

14 688
recrutements en contrat d'apprentissage

RETROUVEZ LES FORMATIONS PROPOSÉES PAR LA CGF

CGF CAMPUS
L'ORGANISME DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DU COMMERCE DE GROS

[1] *France Travail, Enquête Besoins en Main-d'Œuvre 2025*
[2] *Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences*
[3] *Rénovation Énergétique et Transition Numerique*

Penser global, voir plus loin

DANS UN CONTEXTE INTERNATIONAL INSTABLE, DE CRISE POLITIQUE, GÉOPOLITIQUE ET ÉCONOMIQUE, LA CGF EST ATTENTIVE AUX DÉCISIONS EUROPÉENNES QUI VONT AVOIR UN IMPACT SUR LES ACTIVITÉS DES GROSSISTES

ÉCONOMIE - Délais de paiement

Un règlement européen… pour tout régler ?

En 2023, la Commission européenne a présenté une proposition de règlement visant à lutter contre les retards de paiement, un phénomène particulièrement pesant pour les grossistes. Situés au sein des filières avec un amont et un aval BtoB et connaissant des retards de paiement, ces derniers composés majoritairement de TPE/PME, pourraient théoriquement bénéficier de ce texte. Mais il n'en est rien, car la réduction stricte des délais de paiement aura paradoxalement pour effet de fragiliser leur équilibre financier, ainsi que celui de tous les acteurs des différentes filières.

La CGF, naturellement très impliquée sur ce thème, assure un suivi attentif de l'évolution des comportements en matière de délais de paiement au sein de l'Observatoire dédié et conduit une enquête annuelle afin de disposer des chiffres du secteur, confronté à une part significative de retards de paiement de plus de 11 jours. La CGF reste vigilante sur le projet européen de règlement de lutte contre les retards de paiement et se félicite de l'obtention du maintien dans la directive VIDA[1] du recours à la facturation périodique très utilisée chez les grossistes compte tenu de la récurrence des commandes des clients professionnels.

CCN 3100 de l'import export

De nombreux accords signés cette année :

- Deux avenants relatifs à la modification des cotisations en matière de prévoyance et de frais de santé
- Un accord relatif aux minima conventionnels
- Deux avenants relatifs à l'épargne salariale et à la mise à jour des dispositions de la CCN relatives au CSE

Des négociations sont en cours sur la révision des classifications !

ENVIRONNEMENT - CSRD

Une nécessaire anticipation pour être prêts

La CSRD, directive de l'UE sur les rapports de durabilité des entreprises, fixe de nouvelles obligations et normes de reporting extra-financier.

Pour les 50 000 entreprises européennes directement concernées, il s'agit d'un travail colossal qui doit permettre une transparence accrue, une responsabilité renforcée et des comparaisons bénéfiques.

Si la Commission européenne a repoussé les échéances de deux ans, les entreprises françaises doivent s'y préparer dès maintenant.

En effet, même s'il est également question, au niveau européen, de modifier le contenu des obligations, toutes les entreprises du commerce de gros seront concernées de façon directe ou indirecte.

C'est pourquoi la CGF s'applique à décrypter, sensibiliser et accompagner les professionnels pour qu'ils anticipent la mise en œuvre de cette législation. La rédaction de notes, la tenue de webinaires ou encore d'infographies sont autant d'outils mis à leur disposition.

RETROUVER TOUTE L'ACTUALITÉ EUROPÉENNE DANS LE BTOB NEWS, AVEC LE SOUTIEN DU

Mouvement des Entreprises de France

[1] *VAT in the Digital Age*

Communiquer

DÉVELOPPER LA NOTORIÉTÉ DU SECTEUR DANS SA DIVERSITÉ ET SES SPÉCIFICITÉS, C'EST LA VOCATION DES ACTIONS DE COMMUNICATION DE LA CGF. CETTE ANNÉE A ÉTÉ RICHE EN RELATIONS MÉDIAS, EN ÉVÉNEMENTS PROFESSIONNELS ET EN NOUVEAUX OUTILS QUI FAVORISENT UNE MEILLEURE VISIBILITÉ DES GROSSISTES ET DE LEURS MÉTIERS. LA COMMUNICATION INTERNE, À DESTINATION DES FÉDÉRATIONS, A ÉGALEMENT ÉTÉ ÉTOFFÉE.

Séminaire des fédérations

Bien communiquer en interne

Après le succès du 1er séminaire des délégués généraux des fédérations sur le thème de la RSE en avril 2024, c'est la communication qui a été choisie pour un second séminaire en avril 2025. Sur le thème « Mieux communiquer avec ses adhérents », le rendez-vous a réuni 20 DG de fédérations autour de Josselin Fouquet, consultant spécialiste des organisations professionnelles, et a permis des échanges théoriques et pratiques, le partage d'outils concrets, des retours d'expériences et des réflexions autour de l'intelligence artificielle.

Relations médias

LA CGF PORTE LA VOIX DU SECTEUR SUR DES SUJETS MAJEURS...

Les relations médias de la CGF concernent les dossiers portés par la Confédération et l'actualité du secteur avec une ambition : être toujours plus connu et mieux compris par un large public. En 2024 et 2025, une actualité très riche est venue nourrir les échanges avec les médias et a permis une exposition significative du secteur avec plus de 60 retombées : les Jeux Olympiques et Paralympiques, les PLF/PLFSS, les voies réservées sur le périphérique parisien, la facturation électronique, le baromètre du commerce de gros… La CGF, avec l'agence Comfluence, organise également des petits-déjeuners de presse. En septembre 2024, Stéphane Antiglio a ainsi pu échanger avec une douzaine de journalistes de la presse économique et professionnelle. Un RDV similaire a été organisé le 10 juin dernier.

BtoB NEWS

Le Magazine de référence des Grossistes de France

En 20 ans d'existence, ce magazine a su s'adapter et prendre toute sa place comme outil de référence du secteur pour ses lecteurs, comme pour l'écosystème de décideurs politiques et institutionnels qui s'expriment régulièrement dans ses pages. Les 3 numéros parus depuis juin 2024, ont ainsi titré sur « Le commerce de gros est un maillon stratégique pour nos filières agroalimentaires », « Les grossistes acteurs essentiels de la réussite des Jeux de Paris » et enfin « Logistique, commerce, RH, Marketing… Les entreprises du commerce de gros s'emparent-elles de l'IA ? ».

Flashez-moi pour découvrir tous les numéros :

Outils

Le vrai visage des grossistes de France

À l'initiative du Groupe de Travail « Représentation » crée au sein du Bureau exécutif, une plaquette de 4 pages a été réalisée ; elle présente le commerce de gros et les services proposés par la CGF de manière simple et synthétique.

Flashez-moi :

Webinaires

LA COMMUNICATION EN LIGNE… DE MIRE

La CGF propose en exclusivité pour ses adhérents, un cycle de webinaires pratiques d'une heure tous les 15 jours, sur une thématique essentielle ou d'actualité. Deux webinaires dédiés à la communication ont rencontré leur public : le 10 avril « Transition vers une communication responsable », animé par Valérie Martin, Cheffe du service Mobilisation citoyenne et médias de l'ADEME et le 15 mai : « Réseaux sociaux et BtoB : lesquels, pourquoi, comment ? », animé par Léa Magro de l'agence Comfluence.

Réseaux sociaux

Dynamique numérique

Cette année la CGF a concentré ses efforts sur LinkedIn et lancé 2 campagnes à l'automne 2024 : « Portrait de fédération » et « Découverte d'un métier ». Des campagnes qui rencontrent leur public avec un taux d'engagement moyen de 14.7% (moyenne de 1,8% sur LinkedIn)

+ de 4 330 abonnés LinkedIn

+34 % versus juin 2024

Les 30 organisations
professionnelles adhérentes de la **CGF**

- ✔ Association Française des Distributeurs de Papiers et d'Emballages (AFDPE)
- ✔ Association nationale des Expéditeurs et Exportateurs en Fruits et Légumes (ANEEFEL)
- ✔ Chambre Syndicale de la Répartition Pharmaceutique (CSRP)
- ✔ Chambre Syndicale du Commerce de Gros et du Commerce International d'Alsace Lorraine
- ✔ Chambre Syndicale Nationale des Fabricants et Distributeurs d'Armes, Munitions, Équipements et Accessoires pour la Chasse et le Tir Sportif (SNAFAM)
- ✔ COMIDENT (produits et matériaux dentaires)
- ✔ DISTRIPRO (Boissons)
- ✔ Fédération de la Distribution Automobile (FEDA)
- ✔ Fédération des Distributeurs d'Équipements et Solutions électriques, Génie Climatique et Sanitaires (COEDIS)
- ✔ Fédération des Entreprises Industrielles et Commerciales Internationales de la Mécanique et de l'Électronique (FICIME)
- ✔ Fédération des Grossistes en Fleurs Coupées et Plantes en Pots (FGFP)
- ✔ Fédération des Marchés de Gros de France (FMGF)
- ✔ Fédération Française de la Quincaillerie, des Fournitures pour l'Industrie, le Bâtiment et l'Habitat (FFQ)
- ✔ Fédération Française des Professionnels de la Communication par l'Objet (2FPCO)
- ✔ Fédération Française des Syndicats de Courtiers en Marchandises (FFSCM)
- ✔ Fédération nationale de la Décoration (FND)
- ✔ Fédération nationale de Vente et Services Automatiques (NAVSA)
- ✔ Fédération nationale des négociants en pomme de terre, ail, oignon, échalote et légumes en gros (FEDEPOM)
- ✔ Fédération nationale des Syndicats de Commerce en Gros en Produits Avicoles (FENSCOPA)
- ✔ Fédération nationale du Tissu (FENNTISS)
- ✔ Les Grossistes Alimentaires de France
- ✔ Syndicat des entreprises françaises des viandes (CULTURE VIANDE)
- ✔ Syndicat national des Dépositaires de Presse (SNDP)
- ✔ Syndicat national des Grossistes en Fournitures Générales pour Bureaux de Tabac (SNGFGBT)
- ✔ Syndicat de l'Importation et du Commerce de la Réunion (SICR)
- ✔ Union des Distributeurs Non alimentaires Professionnels (UDINAP)
- ✔ Union Générale des Syndicats de Grossistes du MIN de Rungis (UNIGROS)
- ✔ Union nationale de Commerce de Gros de Fruits et Légumes (UNCGFL)
- ✔ Union Professionnelle de la Carte Postale (UPCP)
- ✔ Union Professionnelle des Grossistes en Confiserie et Alimentation Fine (UPGCAF)

CGF, Confédération des Grossistes de France

29-31 rue St-Augustin
75002 Paris

Tél. : 01 44 55 35 00
contact@cgf-grossistes.fr
www.cgf-grossistes.fr

Pour plus d'informations sur l'actualité de la CGF et du commerce de gros, inscrivez-vous à notre newsletter.

Parution : juin 2025
Conception, création : Cithéa
Rédaction : Pôle R, équipe CGF
Crédits photographiques : Nicolas Kalogeropoulos, iStock, CGF, D.R.
Imprimeur : Copyprint